

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 mars 2026

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 058-265801944-20260305-DEL05032026_04-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 1

Présents (12) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Michèle Roy, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusé (1) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer, Vice-Présidente

DEL05032026-04

ACTUALISATION DU NIVEAU DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL DU CCAS -

Exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille,
Vu l'instruction comptable correspondante à la gestion du budget concerné,

Considérant le rapport présenté par la Vice-Présidente,

Considérant que dans le cadre des mesures de fiabilité des comptes, il est nécessaire de constituer une provision pour risque conformément aux articles L2321-2 et R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'actualiser dans le budget 2026 le niveau des provisions pour un montant total de **67 834,51 €** pour couvrir les risques et charges suivantes :

- Compte Epargne Temps (CET) : **60 633,24 €** (compte au bilan 1541) avec une reprise de provision de **626,40 €**

- Dépréciations pour créances douteuses redevables : **6 436,07 €** (compte au bilan 4911) avec une reprise de provision de **5 611,84 €**
- Dépréciations pour créances douteuses débiteurs : **765,20 €** (compte au bilan 4961) avec une dotation complémentaire de **100,10 €**

- D'autoriser le Président à produire les certificats administratifs permettant au comptable public de passer les écritures correspondantes.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 1 procuration).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**